



Refus d'exécuter une tâche

Par **lise97**, le **05/06/2014 à 10:22**

Bonjour, je suis comptable depuis 5 ans dans une association et je rembourse les notes de frais. Le souci est que les personnes ne m'envoient pas les justificatifs nécessaires, je reçois des bons de réservation sncf et non les factures ou les billets, or les bons de réservation ne sont pas des pièces comptables. Mon employeur me demande de rembourser malgré cela. ma question est est ce que je peux refuser d'accomplir cette tâche? En cas de contrôle urssaf je ne pourrais pas justifier cette dépenses avec les bons justificatifs, qui serait en cause moi ou mon employeur? Je vous remercie pour vos réponses Cordialement Lise